

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les prestations réalisées par Guillaume Fourbé, entrepreneur individuel exerçant sous le nom commercial UNIE-DOC'INFO (ci-après « le Prestataire »), pour des clients professionnels (ci-après « le Client »). Toute commande vaut acceptation sans réserve des présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document du Client, sauf accord écrit contraire.

2. Devis et commande

Toute prestation fait l'objet d'un devis. La commande est ferme à réception du devis daté, signé et revêtu de la mention « bon pour accord », accompagné, pour les installations et développements, d'un acompte de 30 %. Le devis est valable 30 jours. Toute prestation non prévue au devis fait l'objet d'un devis complémentaire ou est facturée au tarif horaire en vigueur.

3. Nature des obligations

Le Prestataire s'engage à exécuter ses prestations avec soin, conformément aux règles de l'art. Il est tenu d'une **obligation de moyens** et non de résultat, y compris pour le dépannage, la sécurité informatique et le fonctionnement des solutions d'intelligence artificielle. Les délais indiqués sont donnés à titre indicatif ; un retard ne peut donner lieu ni à pénalité, ni à indemnité, ni à annulation de la commande.

4. Matériel

Le matériel (ordinateurs, serveurs, cartes graphiques, équipements réseau...) est acquis directement par le Client auprès du fournisseur de son choix, le cas échéant sur recommandation du Prestataire. Il demeure la propriété du Client et relève exclusivement de la garantie du constructeur et du vendeur. Le Prestataire ne vend pas de matériel et n'est pas responsable des défauts, pannes, délais de livraison, ruptures ou variations de prix de celui-ci. Ses recommandations sont formulées en fonction des informations transmises par le Client et de l'offre du marché au moment du conseil.

5. Obligations du Client

Le Client s'engage à : fournir des informations exactes et complètes sur ses besoins et son environnement ; donner au Prestataire l'accès aux locaux, équipements, comptes et informations nécessaires ; disposer des licences des logiciels utilisés ; désigner un interlocuteur ; respecter les préconisations du Prestataire. Le Client reste seul responsable de l'usage qu'il fait de ses équipements, logiciels et données, ainsi que de la gestion de ses mots de passe et des accès qu'il accorde.

6. Sauvegardes et données

Le Client est seul responsable de la sauvegarde régulière de ses données, programmes et fichiers, y compris avant toute intervention. Sauf si la gestion des sauvegardes est expressément incluse dans un contrat de maintenance, le Prestataire ne peut être tenu responsable d'une perte, altération ou indisponibilité de données. Lorsque le Prestataire gère les sauvegardes, il est tenu d'une obligation de moyens quant à leur exécution, le Client restant tenu de vérifier périodiquement leur bon fonctionnement.

7. Solutions d'intelligence artificielle

Les solutions d'intelligence artificielle mises en place reposent sur des modèles open source ou tiers dont le Prestataire n'est pas l'éditeur. Les contenus qu'elles produisent (réponses, textes, résumés, traductions, analyses, classements) peuvent être incomplets, inexacts ou inadaptés : ils constituent une aide et doivent être **vérifiés par un humain** avant toute utilisation. Le Client demeure seul responsable des décisions prises, des documents émis et des engagements pris sur leur fondement, notamment en matière juridique, comptable, fiscale, médicale, sociale, financière ou de sécurité. Le Prestataire ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité, ni l'adéquation des résultats à un usage particulier, ni un niveau de performance déterminé. Le Client est responsable de la licéité des documents et données qu'il fait traiter par ces solutions.

8. Logiciels tiers et services externes

Les logiciels, systèmes d'exploitation, services en ligne et composants open source utilisés ou installés restent soumis aux licences et conditions de leurs éditeurs. Le Prestataire ne peut être tenu responsable de leurs défauts, mises à jour, changements de conditions, interruptions ou de l'arrêt de leur commercialisation, ni des pannes des fournisseurs d'accès internet, d'hébergement, de messagerie ou d'électricité.

9. Sécurité informatique

Le Prestataire met en œuvre des mesures de sécurité adaptées dans le cadre de ses prestations. Aucun système n'étant invulnérable, il ne garantit pas l'absence totale de failles, d'intrusions, de virus, de rançongiciels ou d'actes malveillants, et ne saurait être tenu responsable de leurs conséquences, sauf manquement prouvé à ses obligations.

10. Contrats de maintenance

Les contrats de maintenance sont conclus pour une durée de 12 mois, puis reconduits tacitement par périodes d'un mois, résiliables par chaque partie avec un préavis d'un mois par écrit. Sont exclus de la maintenance, sauf mention contraire : le remplacement de pièces et de matériel ; les interventions rendues nécessaires par une mauvaise utilisation, une modification non autorisée, un sinistre, une surtension ou un acte malveillant ; les logiciels et équipements non listés au contrat. Ces interventions sont facturées en sus. Le Prestataire peut suspendre ses prestations en cas d'impayé.

11. Prix et paiement

Les prix sont exprimés en euros nets ; TVA non applicable, article 293 B du CGI. Les factures sont payables à 30 jours à compter de leur réception, par virement. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé. Tout retard entraîne de plein droit des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (articles L. 441-10 et D. 441-5 du Code de commerce), sans préjudice de la suspension des prestations en cours.

12. Responsabilité

La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée qu'en cas de faute prouvée, pour les seuls **dommages directs**. Sont exclus de toute indemnisation les dommages indirects, notamment : perte de chiffre d'affaires, de bénéfice, de clientèle, de chance ou d'exploitation, perte ou corruption de données, atteinte à l'image, ainsi que toute action de tiers contre le Client. En tout état de cause, la responsabilité totale du Prestataire, toutes causes confondues, est **plafonnée au montant effectivement payé par le Client** au titre de la prestation concernée, ou, pour un contrat de maintenance, aux sommes payées au cours des 12 derniers mois. Ces limitations ne s'appliquent pas en cas de faute lourde ou dolosive, ni aux dommages corporels. Toute action en responsabilité doit être engagée dans un délai d'un an à compter du fait générateur.

13. Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable d'un manquement résultant d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, notamment : catastrophe naturelle, incendie, inondation, pandémie, grève, panne générale de réseau ou d'électricité, cyberattaque d'ampleur, décision administrative, pénurie de composants.

14. Propriété intellectuelle

Les développements, scripts, automatisations et configurations réalisés spécifiquement pour le Client lui sont cédés pour son usage interne après complet paiement du prix. Le Prestataire conserve la propriété de ses outils, méthodes, savoir-faire, modèles et composants génériques, qu'il peut réutiliser librement. Jusqu'au complet paiement, aucune cession ni licence n'est consentie.

15. Confidentialité

Chaque partie s'engage à garder confidentielles les informations de l'autre partie dont elle a connaissance à l'occasion des prestations, pendant leur durée et deux ans après leur fin.

16. Données personnelles

Le Client, responsable du traitement des données personnelles contenues dans ses systèmes, garantit leur licéité. Lorsque le Prestataire accède à ces données pour les besoins de ses prestations, il agit en qualité de sous-traitant au sens du RGPD : il ne les traite que sur instruction du Client et pour l'exécution des prestations, en assure la confidentialité et ne les transfère pas hors de l'Union européenne. Les données des Clients collectées par le Prestataire sont utilisées pour la gestion de la relation commerciale et conservées pendant la durée légale.

17. Références

Sauf refus écrit du Client, le Prestataire peut mentionner son nom et son logo à titre de référence commerciale.

18. Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, les parties rechercheront d'abord une solution amiable. À défaut, compétence exclusive est attribuée aux tribunaux du ressort de la cour d'appel de Rouen, y compris en cas de référé ou de pluralité de défendeurs.